

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 15 novembre 2019 à compter de 19h30, la séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi. L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

<b>Étaient présents :</b>	<b>La Mairesse</b>	<b>Anne Guylaine Legault</b>
	<b>Les conseillers</b>	<b>Sophie Chénier Annie Dufort Gaétan Dutil Manon Bissonnette Dominic St-Laurent Carine Gohier</b>
	<b>Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim</b>	<b>Steve Deschenes</b>

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTIONS
  - a) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
  - b) MANDAT À PFD AVOCATS
  - c) RÉSOLUTION POUR ENQUÊTEURS
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution  
19-11-282

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général, en retirant le point c)

2. RÉSOLUTIONS

Résolution  
19-11-283

- a) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE M. Jacques Beaulieu a remplacé le directeur des travaux publics depuis le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE M. Beaulieu a remis sa démission comme directeur des travaux publics par intérim le 17 septembre 2019;

ATTENDU QU'un affichage de poste a été effectuer sur différents site Internet dont Emploi-Québec, Québec municipal et le site de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues afin de choisir un candidat;

ATTENDU QUE le comité de sélection à choisi M. Jean-François Germain et recommande au Conseil municipal son embauche;

ATTENDU qu'un contrat de travail devra être signé entre M. Jean-François Germain et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. Jean-François Germain soit nommée à titre de directeur des travaux publics;

Que Mme Anne Guylaine Legault, mairesse et M. Steve Deschenes, directeur général par intérim soient mandatés pour signer le contrat de travail de M. Jean-François Germain.

Mme la mairesse appelle au vote;

**Pour l'embauche d'un directeur des travaux publics :**

Mme la conseillère Sophie Chénier;  
Mme la conseillère Carine Gohier;  
Mme la conseillère Manon Bissonnette;  
M. le conseiller Dominic St-Laurent.

**Contre l'embauche d'un directeur des travaux publics :**

M. le conseiller Gaétan Dutil;  
Mme la conseillère Annie Dufort.

Suivant le vote, Mme la mairesse exerce son droit de véto.

En conclusion, la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, n'est pas entérinée par résolution du conseil.

Résolution  
19-11-284

b) MANDAT À PFD AVOCATS

ATTENDU QUE la Municipalité nécessite occasionnellement de recevoir des avis et des conseils juridiques pour ces dossiers en urbanisme et d'une façon générale et non limitative en droit municipal;

ATTENDU QUE la firme PFD Avocats connait très bien les différents dossiers de la municipalité;

ATTENDU QUE la firme PFD Avocats fut jusqu'à tout récemment notre procureur dans des dossiers urbanistique et qu'elle connaît nos règlements associés;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la firme PFD Avocats soit mandaté à titre de procureur pour la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, et ce, à compter de la présente résolution et d'abroger la résolution 18-11-217.

Mme la mairesse appelle au vote;

**Pour le mandat à PFD Avocats :**

Mme la conseillère Sophie Chénier;  
Mme la conseillère Carine Gohier;  
Mme la conseillère Manon Bissonnette;  
M. le conseiller Dominic St-Laurent.

**Contre le mandat à PFD Avocats :**

M. le conseiller Gaétan Dutil;  
Mme la conseillère Annie Dufort.

Suivant le vote, Mme la mairesse exerce son droit de véto.

En conclusion, la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, n'est pas entérinée par résolution du conseil.

Résolution  
19-11-285

c) RÉSOLUTION POUR ENQUÊTEURS – Retiré

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ )

Aucune période de questions n'a eu lieu.

Résolution  
19-11-286

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 20h36.

---

Anne-Guylaine Legault, mairesse

---

Steve Deschenes, directeur général par intérim